

DOSSIER DE PRESSE
17 mai 2022

Désimperméabilisation et végétalisation des collèges

Exemple du collège Alphonse de Lamartine
à Villeurbanne



©Thierry Fournier



SOMMAIRE

05ÉDITOS

06OBJECTIF : UNE VILLE PERMÉABLE

08POURQUOI DÉSIMPERMÉABILISER ?

12EXEMPLE DU COLLÈGE ALPHONSE DE LAMARTINE
À VILLEURBANNE



ÉDITOS



© Thierry Fournier

Bruno Bernard

Président de la Métropole de Lyon

« La désimperméabilisation des sols est essentielle pour le cycle de l'eau. Une eau de pluie qui ne s'infiltré plus, sur des sols imperméables, a pour conséquence des nappes qui se rechargent moins et une baisse de la ressource en eau disponible. Le programme de désimperméabilisation des cours de collèges que nous inaugurons aujourd'hui fait partie de nos efforts pour retrouver un environnement sain et apaisant.

Ce programme est fortement soutenu par l'agence de l'eau, qui subventionne à hauteur de 40% nos chantiers de désimperméabilisation et je les en remercie vivement. »



© Éric Soudan

Véronique Moreira

Vice-présidente de la Métropole de Lyon déléguée aux collèges et à l'éducation

« La politique que nous menons dans les collèges vise à offrir aux élèves les meilleures conditions de vie et de travail. Depuis 1 an, nous travaillons en concertation avec les équipes éducatives, mais aussi avec les collégiens et collégiennes des établissements pour mener nos opérations de végétalisation et de désimperméabilisation. 2 collèges ont déjà été rénovés dans cette optique et nous poursuivrons dans les deux années à venir avec 3 autres collèges du territoire. Notre objectif est de répondre aux urgences climatiques, d'améliorer les espaces pour une meilleure qualité de vie et de sensibiliser les jeunes aux défis environnementaux.»



© Laurence Danière

OBJECTIF : UNE VILLE PERMÉABLE

La gestion des eaux de pluie s'impose comme une priorité pour les collectivités à dominante urbaine.

Depuis 2015, la Métropole de Lyon s'engage dans le projet « ville perméable », organisé autour de quatre axes : protéger les milieux naturels et la ressource en eau ; lutter contre les îlots de chaleur ; faciliter le retour de la nature en ville ; s'adapter et réduire la vulnérabilité aux risques d'inondation.

La stratégie de désimpermeabilisation a été renforcée lors du conseil métropolitain du 14 mars 2022, ayant fixé des objectifs ambitieux pour le territoire :

- multiplier par 4 le rythme de désimpermeabilisation par rapport à l'ancien mandat ;
- atteindre 400 hectares désimpermeabilisés d'ici 2026, dans les espaces publics et privés.

Les opérations de désimperméabilisation concernent les espaces publics (voiries), les bâtiments métropolitains (dont les collèges) et les espaces privés (grandes surfaces et zones commerciales).

Voirie

Les premiers arbres de pluie ont été créés en 2021, dans le 6^e arrondissement de Lyon. Chaque arbre permet l'infiltration de 150 m² de voirie environ.

Zones commerciales

Des réflexions sont en cours avec les principales foncières d'aménagement et les représentants de la grande distribution pour les mobiliser sur le sujet.

Collèges

Une enveloppe de 1,5 M€ a été votée au conseil de la Métropole du 15 mars 2021 pour des opérations de désimperméabilisation dans 5 collèges sur une période de 3 ans.

Deux opérations ont été conduites en 2021, dans les établissements Alphonse de Lamartine à Villeurbanne et Maria Casarès à Rillieux-la-Pape.

En 2022, la désimperméabilisation concerne les collèges Olivier de Serre à Meyzieu, Marcel Pagnol à Pierre-Bénite et Raoul Dufy à Lyon 3.

Les collèges ont été sélectionnés selon plusieurs critères :

- raccordement à un réseau unitaire ;
- surface imperméabilisée importante et faible niveau de végétalisation ;
- capacité à infiltrer des sols ;
- travaux de restructuration à venir ne remettant pas en cause les travaux de désimperméabilisation sur les extérieurs.

→ **5** collèges concernés

→ **1,5 M€** prévus

En parallèle, la Métropole travaillera sur la restauration des milieux aquatiques et la préservation de la ressource en eau, notamment de celle destinée à la production de l'eau potable.

L'agence de l'eau finance à hauteur de 6,1 M€ les actions de désimperméabilisation de la Métropole de Lyon, sur la période 2022-2024. L'ensemble de ces actions a été budgété à 18 M€ pour cette même période.



POURQUOI DÉSIMPÉRMÉABILISER ?

La majeure partie de nos villes est aujourd'hui imperméable, empêchant l'infiltration des eaux. Les réseaux conçus jusqu'au 20^e siècle l'ont été de façon à évacuer le plus rapidement possible et le plus loin possible les eaux usées et les eaux pluviales.

La désimperméabilisation favorise une infiltration de l'eau pluviale au plus près du lieu où elle tombe, permettant de retrouver un cycle de l'eau plus naturel.

La ville perméable présente de nombreux avantages :

- réduction de la pollution des milieux ;
- création d'espaces de nature ;
- rafraîchissement de la ville ;
- réduction du risque inondation ;
- recharge des nappes.



©Thierry Fournier

Réduire la pollution des eaux

Le réseau d'assainissement de la Métropole est à 85 % unitaire, c'est-à-dire que les eaux pluviales transitent par le réseau d'eaux usées.

En cas d'événement pluvial, lorsque le réseau est saturé, le mélange eaux usées/eaux pluviales est directement déversé dans les cours d'eau.

Or, ces eaux sont chargées en matières organiques issues des eaux usées, ainsi qu'en métaux lourds et hydrocarbures issus du lessivage des surfaces urbaines par les eaux pluviales.

Réduire la quantité d'eaux pluviales transitant par les réseaux unitaires permet de réduire les déversements de polluants en cas d'événement pluvial.

Créer des espaces de nature

Désimperméabiliser peut consister en :

- du drainage des eaux d'une surface imperméabilisée vers un point d'infiltration ;
- la mise en place d'un revêtement poreux permettant d'infiltrer les eaux ;
- la destruction d'un enrobé imperméable pour végétaliser.

Ainsi, la stratégie « ville perméable » contribue à la reconquête des surfaces enherbées (via la création de noues), des pieds d'arbres végétalisés ou encore des strates arbustives (via la création de jardins de pluie).

Ce sont autant de milieux pour abriter insectes et oiseaux et créer de véritables continuités écologiques dans la ville.

Rafraîchir la ville

Les canicules et les périodes de sécheresse vont s'intensifier.

Le rapport du GIEC paru en février 2022 est alarmant :

→ les canicules vont s'accroître (elles sont déjà 3 fois plus fréquentes aujourd'hui que pendant l'ère pré-industrielle et ce phénomène devrait encore se renforcer) ;

→ dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, les températures moyennes estivales devraient augmenter de 0,5 à 2°C par rapport aux années 2000.

La désimperméabilisation crée des îlots de fraîcheur, en maintenant l'humidité des sols et en favorisant l'évapotranspiration de la végétation. Par exemple, du fait d'un environnement moins minéral, un différentiel de 4°C entre les centres-ville et leur périphérie est communément observé.

La végétalisation permet d'offrir des zones d'ombres pour s'abriter.

Recharger les nappes

La désimperméabilisation permet de retrouver un cycle de l'eau plus naturel.

En milieu naturel, alors que 25% de l'eau pluviale s'infiltrait profondément dans les sols, ce pourcentage chute à 5% en milieu urbain.

Désimperméabiliser, c'est recharger les nappes d'eau souterraine, indispensables pour fournir de l'eau potable, irriguer les cultures et alimenter les cours d'eau.



© Métropole de Lyon

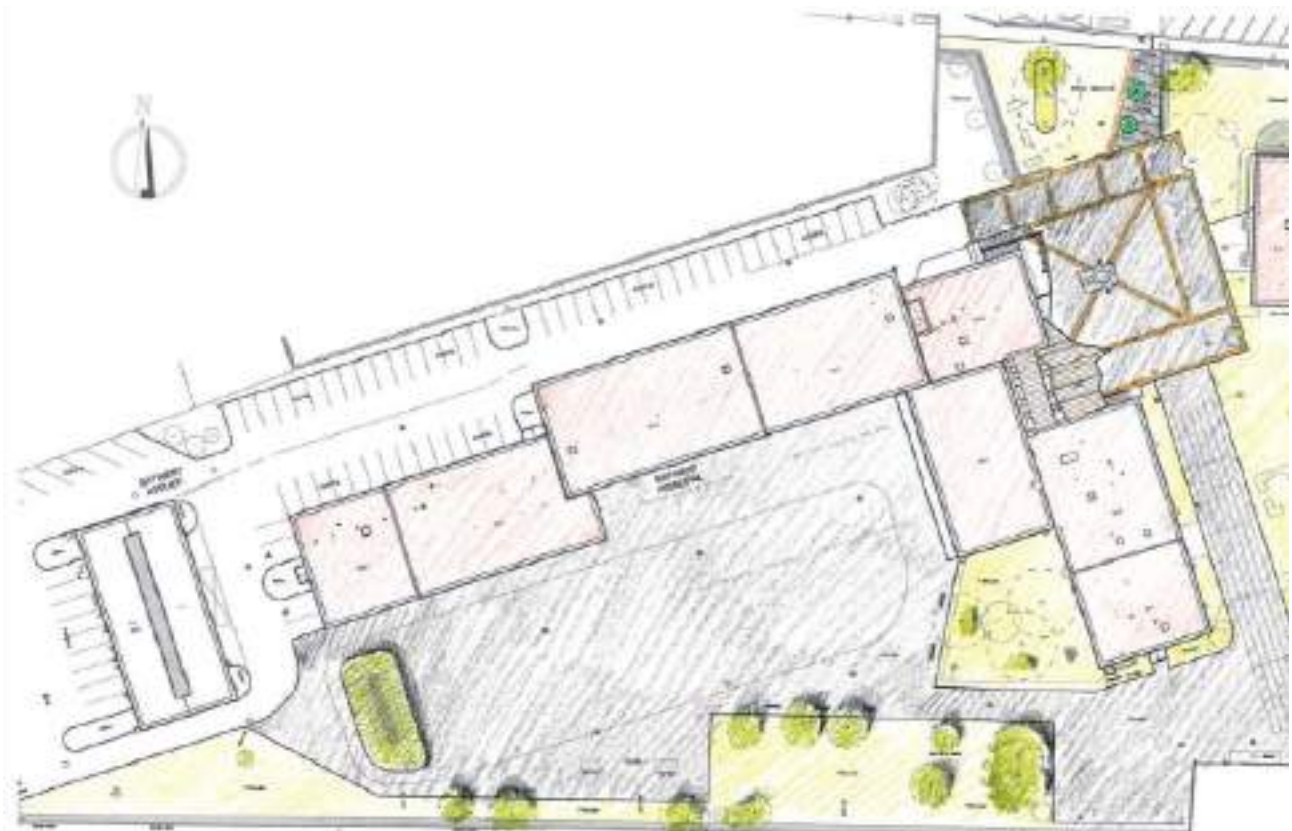


© Métropole de Lyon

EXEMPLE DU COLLÈGE ALPHONSE DE LAMARTINE À VILLEURBANNE

Construit dans les années 1970, ce collège situé en REP+, présentait des extérieurs très minéralisés avant les opérations de végétalisation et désimperméabilisation.

Plan avant intervention :



L'opération s'est élevée à 240 000 €, avec 89 000 € d'aides de l'agence de l'eau et 40 000 € d'aides de la dotation de soutien à l'investissement local, soit environ 50% de l'opération subventionnée.

Les principales opérations ont été :

→ la création de 4 fosses d'infiltration (jardins de pluie) autour des arbres, permettant d'infiltrer une pluie de période de retour de 10 ans (c'est-à-dire une pluie intense qui a une probabilité de survenir 1 fois tous les 10 ans), soit 67 m³ d'eaux pluviales ;

→ la suppression de 900 m² de bitume ;

→ l'extension des surfaces enherbées ;

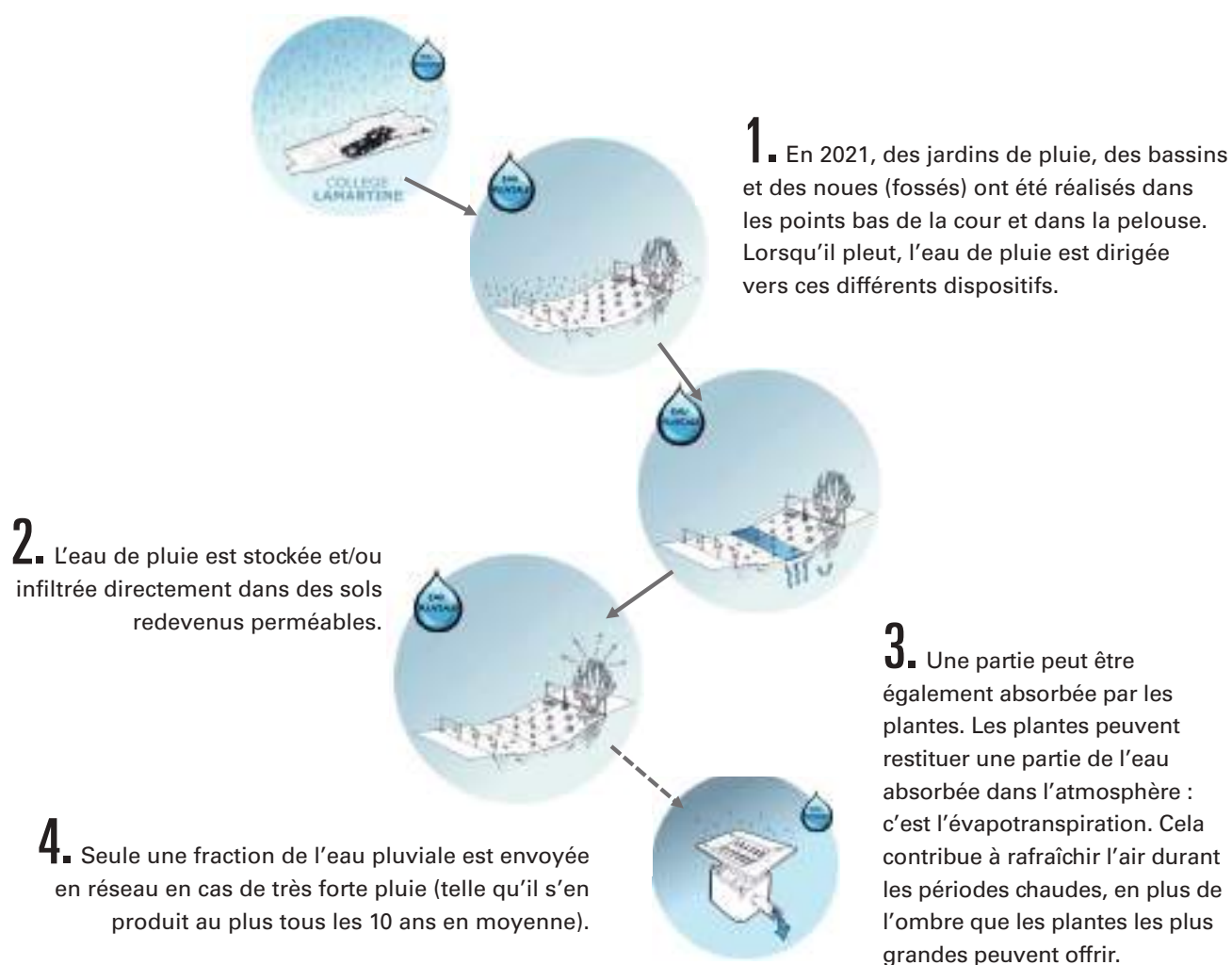
→ la création de 140 mètres linaires de noues permettant d'infiltrer 72 m³ d'eaux pluviales.

La cour a été désimperméabilisée en 2021. Les arbres ont été plantés en février 2022 et les vivaces en mars 2022.

Plan après intervention :



Après 2021 : une eau pluviale stockée & infiltrée dans la cour



- **30** arbres plantés (les arbres choisis sont un mélange d'essences : saule, érable et aulnes).
- **+ de 1 000** vivaces.
- **3 300 m²** de surface imperméabilisée déconnectée du réseau unitaire (l'eau qui ruisselle sur ces surfaces est aujourd'hui directement infiltrée dans les sols).

Des espaces imperméabilisés ont été conservés pour permettre l'utilisation de la cour pour la pratique sportive. Cette décision est issue d'un dialogue entre l'équipe pédagogique et les services de la Métropole de Lyon.

NOTES

Horizontal dotted lines for writing notes.

CONTACT PRESSE

Métropole de Lyon

Amandine Mollier

amollier@grandlyon.com

04 26 99 39 51 / 06 67 95 13 59



MÉTROPOLE DE LYON

20 rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole